



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2025/COM18

**Objet : Proposition d'affectation du résultat du Compte Administratif du Service de
Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) - Exercice 2024**

Séance du Lundi 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 juin, à seize heures.

Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 10 juin 2025

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Serge
MERCIECA, Bernard CASSAIGNE, Danielle DESRONDAUX

Nombre de
membres

En exercice : 12

Présents à la
séance : 8

Votants : 8

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ, Sandakichenin
DJANARTHANY, Daniel DOUCHET

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de
Ris-Orangis
Conseil
d'Administration
du 16 juin 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/COM18

OBJET : Proposition d'affectation du résultat du Compte Administratif du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) - Exercice 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président
du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles
L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le compte administratif 2024, du Service de Soins Infirmiers A Domicile,

VU le compte de gestion 2024, du Service de Soins Infirmiers A Domicile, établi par
le Receveur,

VU la délibération corrective COM20 du 2 juin 2025 « *Correction de l'affectation
définitive du résultat de fonctionnement 2022* » du service de Soins Infirmiers A
Domicile »,

APRES DELIBERATION

COMPTE-TENU,

- **Du résultat comptable excédentaire de l'exercice 2024** de la section de
fonctionnement du SSIAD d'un montant de **31 158,71 €**,
- **De la part de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2022, reporté en recette
d'exploitation 2024, pour un montant de 8 350,72 € (ligne 002),**

Constituant un résultat administratif de 39 509,43 euros

- **De l'affectation d'une partie de ce résultat, soit 8 353,98 euros, au 10686** en
réserve de compensation des déficits d'exploitation, pour régulariser l'affectation du
résultat de fonctionnement 2022,

PROPOSE

**D'affecter le reliquat du résultat administratif de fonctionnement 2024, d'un
montant de 31 155,45 € (39 509,43 – 8 353,98) en réserve de compensation des
déficits d'exploitation au 10686.**

COMPTE-TENU,

- **Du résultat comptable excédentaire 2024 de la section d'investissement d'un montant de 7 527,56 €,**

PRECISE

Que l'excédent d'investissement de 7 527,56 €, a été repris par anticipation dans le corps du Budget Primitif 2025 pour financer des mesures d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme

Stéphane RAFFALLI

Président du CCAS

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



